

BUREAU CENTRAL FRANCAIS

INFORMATION RAPIDE - 4.5.2004 -

SIGNATURE DES CARTES VERTES

SIGNATURE DES CARTES VERTES

Le Bureau central français a été alerté à diverses reprises sur les sanctions qui auraient été infligées à des automobilistes qui n'auraient pas signé leur carte verte ou leur vignette apposée sur le pare-brise. L'analyse conjointe menée par le GEMA, la FFSA et le BCF conclut qu'il n'existe pas de base légale permettant de sanctionner un automobiliste dans un tel cas. Le GEMA et la FFSA ont alerté le ministère de l'Intérieur sur cette affaire qui semble consécutive à la diffusion, sur internet, d'un courriel invoquant des textes réglementaires inexistant.

Un argumentaire a été placé sur la page d'accueil du site internet du BCF. Cette page d'accueil sera lisible par votre Société à partir de demain matin.

Bonne réception.

Françoise DAUPHIN
Directrice